



Saint-Pierre

(Martinique)

Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (18 communes)

La ville de Saint-Pierre exerce un rôle de centralité sur la micro-région Nord-Caraïbe, sur les plans administratifs, commerciaux, économiques et touristiques. Cependant, elle souffre d'une forte perte d'attractivité résidentielle et économique en raison de plusieurs facteurs. Pour revitaliser son centre-bourg, la commune de Saint-Pierre s'appuie sur un projet articulant des actions sur l'habitat, la mobilité et le développement économique.

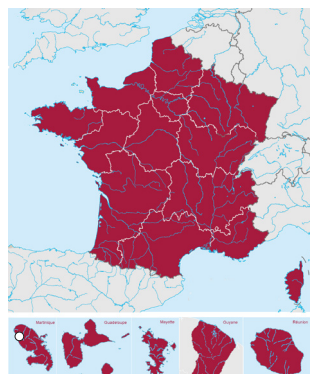
Mots clés : habitat, patrimoine, transports, tourisme, culture, développement économique



Source : @ville de saint-pierre



La Maison de la Bourse



Le contexte communal et territorial

- Commune « littorale » située au cœur du PNR de la Martinique et à 42 kilomètres de Fort-de-France.
- 4 341 habitants en 2012 (105 978 habitants pour l'intercommunalité).
- Centralité géographique, économique, administrative, culturelle et touristique
- - 198 habitants entre 2007 et 2012 (- 4522 habitants pour l'intercommunalité).
- Une population fragile et vieillissante : 35 % de chômage, 28 % de retraités.
- Un fort taux de logements sociaux sur la commune (30 %).
- 26 % de logements vacants, 35 % de logements très dégradés dans le centre-bourg.



CAP Nord Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

Version de
juin 2017



Source : @ville de saint-pierre

La revitalisation : la mise en œuvre de démarches complémentaires et cohérentes

La commune s'est appuyée sur le nécessaire traitement de cette thématique forte pour engager une réflexion plus globale, à l'échelle du territoire Nord Caraïbe, en impliquant l'ensemble de ses partenaires. Il en résulte deux échelles de projets qui se complètent :

- à l'échelle de l'intercommunalité Nord Caraïbes avec la signature d'une convention « ingénierie » financée par le FNADT pour la mise en œuvre du projet de territoire. Elle a permis la mise en place du service « Projet de ville et territoire » qui s'est investi en 2016 sur plusieurs dossiers, dont la déclinaison opérationnelle en projets d'aménagement et le recrutement d'un prestataire pour la réalisation d'études pré-opérationnelles d'OPAH ;
- à l'échelle du bourg, avec la signature prochaine (fin juin 2017) de la convention « centre-bourg », pour la mise en place d'une OPAH dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg.



Revitaliser le centre-bourg en menant des actions sur l'habitat

La stratégie de revitalisation du centre bourg, détaillée dans la convention, a été élaborée sur la base d'études pré-opérationnelles réalisées en 2016, et sur les travaux du Grand Saint-Pierre, un projet porté par le Conseil régional avant 2016.

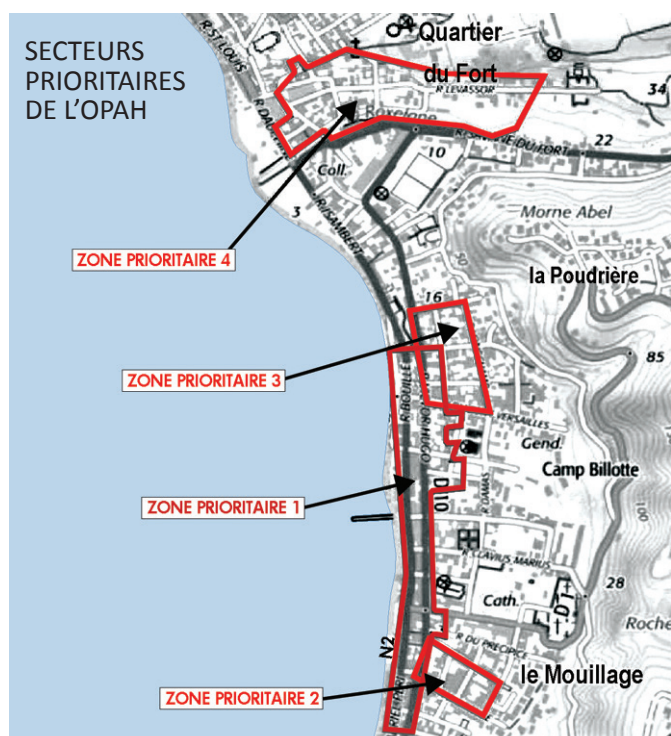
Le point d'entrée de la démarche de revitalisation a été clairement le thème de l'habitat qui est soumis à une très forte dégradation, et qui connaît d'importants problèmes de vacance et d'insalubrité (près de la moitié des logements concernés). De même, la majeure partie de la population est défavorisée (75 % pourrait prétendre à un logement social, voire très social), ce qui rend aigus les problèmes d'insuffisance de logements sociaux et de précarité thermique.

Pour finir, l'Ademe s'est portée garante pour accompagner techniquement et financièrement la commune sur la thématique de l'énergie pour les projets portés dans le cadre de l'OPAH. Un partenariat pourrait être envisagé concernant la sensibilisation des propriétaires aux questions énergétiques et leur accompagnement technique.

Des opérations plus ponctuelles et coercitives ont également été mis en œuvre, une opération de RHI sur le quartier du Fort a été réalisée en 2007. Le quartier du Fort est le plus ancien de la Martinique, la population du quartier est estimée à 350 habitants et le bâti est à 94 % considéré comme insalubre. Ce quartier est fortement visité revêt un intérêt patrimonial fort, protégé au titre des monuments historiques. La ville prévoit donc de reloger plusieurs ménages en vue de la démolition et la reconstruction partielle de 80 logements sur site.

Outre l'habitat, les thématiques de la mobilité, du développement économique (intimement lié au patrimoine) constituent des clés d'entrées de la stratégie de revitalisation du bourg de Saint-Pierre.

Réhabilitation : Rue Levassor - Quartier du Fort



La mobilité, l'accessibilité un enjeu de développement primordial

La commune de Saint-Pierre est traversée par la RN2, empruntée par de nombreux poids lourds pour se rendre aux carrières qui approvisionnent l'île en matériaux. Le trafic routier en centre-ville, et particulièrement celui de ces poids lourds, est une source d'importantes nuisances : pollutions sonores et atmosphériques, vibrations violentes.

La réduction de ces nuisances constitue un préalable indispensable à la revitalisation du centre-bourg. C'est pourquoi la mairie travaille activement à la promotion d'un transport par barge des matériaux de carrière.

L'absence d'un réseau de transports collectifs structuré engendre un recours quotidien massif à la voiture personnelle. Cela entraîne un trafic lent et des embouteillages conséquents aux heures de pointe sur Saint-Pierre. Le problème de circulation à l'intérieur du bourg est dû à une absence d'organisation des flux et du stationnement, plus qu'au gabarit des voies existantes (suffisamment dimensionnées pour accueillir une circulation intense de poids lourds).

Parallèlement, les transports maritimes réguliers sont quasi inexistants.

Les activités commerciales, artisanales et les services pâtissent de ces nuisances ; elles engendrent des difficultés d'accessibilité pour la clientèle et une mise en sécurité nécessaire par la ville.

Dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, la ville, soutenue par de nombreux partenaires financiers et territoriaux (Europe, commune, EPCI, Région) porte un projet de rationalisation de la circulation et du stationnement, afin d'améliorer le cadre de vie et l'accessibilité de Saint-Pierre.

La réalisation d'un Plan de déplacement urbain (PDU) est envisagée, avec notamment la mise en place d'un service de transports en commun performant. Il sera précédé d'un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) qui sera lancé en 2017.

Dans le même temps, la mairie, en collaboration avec la Chambre du commerce et de l'industrie (CCI), s'investit fortement dans la structuration d'un réseau de commerçants, ainsi que dans leurs formations en gestion administrative et financière. L'objectif étant de disposer à ce niveau d'un relais organisé et efficace pour la revitalisation du centre bourg de Saint-Pierre.



Trafic de poids lourds dans le centre-bourg



Source : Etude pré-opérationnelle - Novembre 2016



Source : Etude pré-opérationnelle - Novembre 2016

Voirie interne du centre-bourg



Source : Etude pré-opérationnelle - Novembre 2016



Source : Rue Victor Hugo - ville de Saint-Pierre

La revitalisation : un enjeu patrimonial et économique

Zoom sur la revalorisation du patrimoine, vecteur d'attractivité économique

Ville d'art et d'histoire, Saint-Pierre concentre une grande partie du patrimoine mémoriel martiniquais. Sa réhabilitation constitue un enjeu culturel et commercial majeur. L'activité économique et commerciale du centre bourg se présente sous la forme de petits commerces de proximité et d'artisans implantés le long des deux axes principaux. Or, cette concentration commerciale présente des faiblesses : présence de dents creuses et de locaux vacants, présence de locaux-hangars construits en matériaux de faible qualité, devantures peu valorisantes, et problèmes d'accessibilité et de circulation.



Ruine de l'ancien théâtre suite à l'éruption de la Montagne Pelée en 1902
(Source : culturecommunication.gouv.fr)

Les différents partenaires, dont l'Architecte des bâtiments de France (ABF), souhaitent que les travaux de réhabilitation du patrimoine bâti contribuent à l'animation urbaine et au renforcement de l'attractivité commerciale. De plus, une assistance technique adéquate pourra être proposée à la commune. Une Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sera mise en place afin de disposer d'un règlement d'urbanisme patrimonial. Les travaux sur le patrimoine, réalisés en fonction de l'AVAP, devront nourrir le projet de revitalisation. Il y aura désormais un règlement sur les enseignes commerciales, dont la qualité impacte fortement la mise en valeur du patrimoine bâti.

Le projet en dates

- 2004 :** Étude CARUA sur la valorisation du patrimoine bâti
Étude pré-opérationnelle d'OPAH-RHI du quartier du Fort
- 2013 :** Validation des orientations stratégiques du Projet de territoire
Approbation du Schéma de cohérence territorial (ScoT)
Adoption du Plan local d'urbanisme (PLU)
- 2014 :** La Communauté de communes du Nord de la Martinique (CCNM) est devenue la Communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord)
- 2015 :** Signature de la convention ingénierie
- 2016 :** Approbation du Plan local de l'habitat (PLH)
- 2017 :** Lancement d'un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)
Lancement d'une étude « Site patrimonial remarquable » (SPR)
Signature de la convention « ORCBDT »

Pour en savoir +

Christian Rapha, maire de Saint-Pierre
lemaire@saintpierre-mq.fr

Mario Marquet, élu référent sur le projet de l'AMI centre-bourg
mario.marquet@orange.fr

Franck Kerguélén, chargé de mission ville durable, DEAL Martinique
franck.kerguelen@developpement-durable.gouv.fr

Cette fiche fait partie d'une série de fiches consacrées à la valorisation de retours d'expériences de revitalisation de Centres-Bourgs

Les fiches sont disponibles sur : <http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/>



Ce document ne peut être vendu. La reproduction totale du document est libre de droits.

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

